

Interreg



Co-funded by
the European Union
Cofinancé par
l'Union Européenne

Canal du Mozambique



**Consultation écrite Interreg
INTERREG VI Canal du Mozambique
(2021-2027) en date du 21 juillet au
11 août 2023**

Interreg



Co-funded by
the European Union
Cofinancé par
l'Union Européenne

Canal du Mozambique



Sommaire

1. Synthèse des avis.....	2
2. Retour de réponse de l'Autorité de gestion.....	3
3. Décision du comité de suivi.....	3

Par voie de procédure écrite, les membres du Comité de Suivi INTERREG VI Canal du Mozambique 2021-2027 ont été invités à approuver :

- le règlement intérieur,
- les modalités relatives aux critères de sélection,
- les stratégies et plans de communication et d'animation du programme.

1. Synthèse des avis

Avis de la préfecture de Mayotte

Par courrier du 09 Août 2023, la Préfecture de Mayotte prend bonne note des documents transmis étant conforme aux travaux du comité technique du 26 juin 2023.

Celle-ci émet deux observations :

- l'une concernant l'article 2 sur la révision de la liste des membres
- et l'autre l'article 6 pour un rajout d'information relatif au pré Comité de pilotage

Avis de la Commission Européenne

Par courrier du 29 juillet 2023 la DG REGIO salue l'amélioration de la rédaction du projet de Règlement intérieur par rapport à la version initiale présentée lors du comité de suivi de juin, cependant elle a émis plus de 30 observations pour enrichir de façon significative le document.

Concernant le document relatif aux critères de sélection qui est une bonne base de travail par rapport aux modalités de dépôt des projets, à la hiérarchisation des projets, à l'information relative à la publicité, à l'inclusion de voies de recours contre les décisions, aux dispositions en matière de conflit d'intérêt, le représentant de la DG REGIO a fait part de 31 observations. En effet, pour une meilleure prise en charge dans la version finale certaines observations formulées par la Commission Européenne lors de la séance plénière et technique du comité de suivi du mois de juin ont été rappelées.

Pour finir, le représentant de la DG REGIO souhaite une amélioration des documents relatifs aux stratégies et plans de communication et d'animation. Documents. De ce fait 10 observations ont été émises.

2. Retour de réponse de l'Autorité de gestion

L'Autorité de gestion remercie les membres pour leur contribution et prend note des remarques soulevées.

Aussi, suite aux remarques des ajustements nécessaires ont été fait au niveau des quatre documents soumis à adoption de la consultation écrite.

3. Décision du comité de suivi

Le Comité de Suivi INTERREG approuve :

- le règlement intérieur,
- les modalités relatives aux critères de sélection,
- les stratégies et plans de communication et d'animation du programme

Annexes :

Annexe1 : Réponses aux observations de la Commission Européenne sur la consultation écrite

Annexe 2 : dernière version du Règlement intérieur suite aux observations Commission Européenne et Préfecture de Mayotte

Annexe 3 : dernière version des modalités relatives aux critères de sélection suite aux observations Commission Européenne et Préfecture de Mayotte

Annexe 4 : dernière version stratégie et plan de communication du programme

Annexe 5 : dernière version stratégie et plan d'animation du programme